

A Montreuil, le 19 décembre 2011



Lutte contre le travail illégal Bilan de l'opération régionale du 1^{er} décembre dans le secteur de la sécurité

Jeudi 1^{er} décembre 2011, 70 inspecteurs de l'Urssaf de Paris-région parisienne et de l'Urssaf de Seine-et-Marne ont contrôlé 88 sites de la région Ile-de-France. La situation de plus de 200 salariés a été vérifiée. Cette vaste opération de contrôle, organisée pour la première fois au niveau régional, concernait le secteur de la sécurité et du gardiennage.

31 infractions, 32 salariés dissimulés

Sur 76 sociétés de sécurité contrôlées dans la journée, 31 sociétés font l'objet de poursuites pénales pour travail illégal par dissimulation d'emploi salarié et/ou pour dissimulation d'activité.

Les redressements de 17 sociétés en infraction s'élèvent à 1 671 281 euros. Des investigations sont encore en cours pour les 14 autres sociétés. 32 salariés dissimulés ont par ailleurs été découverts.

La lutte contre le travail illégal, un objectif prioritaire du réseau des Urssaf

La lutte contre le travail illégal s'inscrit dans la lutte contre les fraudes. L'enjeu est important puisque les sommes non déclarées et par conséquent non encaissées par les organismes du recouvrement, ne pourront être reversées pour les prestations, mettant ainsi en péril la pérennité du système de protection sociale. Par leur présence sur des opérations de lutte contre le travail dissimulé, les inspecteurs des Urssaf conduisent à rétablir l'obligation d'exacte déclaration des cotisations, garantissant ainsi l'équité de traitement entre les entreprises. Les salariés sont ainsi rétablis dans leur droit.

Le travail dissimulé est un délit passible d'une peine d'emprisonnement de 3 ans et d'une amende de 45 000 euros.

Les actions de lutte contre le travail illégal en Ile-de-France en 2010

Les deux Urssaf d'Ile-de-France intensifient leurs actions et enregistrent des résultats en nette progression :

- **7 311 jours** consacrés à la lutte contre le travail dissimulé, soit le double d'il y a 10 ans ;
- **6 780 actions de contrôle**, réalisées en 2010 ;
- **11 086 salariés « dissimulés »**, au sens du droit du travail, rétablis dans leurs droits ;
- **489 procès-verbaux** de travail dissimulé dressés par les inspecteurs de l'Urssaf ;
- **76 millions d'euros de redressements**, soit 44 % du montant des redressements nationaux ;
- **62 procédures de solidarité financière engagées** à l'encontre des donneurs d'ordre, représentant les cotisations chiffrées à l'encontre de sous-traitants ayant eu recours au travail dissimulé.

Les inspecteurs du recouvrement des Urssaf de Paris-région parisienne et de Seine-et-Marne consacrent plus de 15 % de leur activité à la lutte contre le travail illégal. En juillet 2012, la première promotion d'inspecteurs spécialisés dans la lutte contre le travail illégal intégrera la cellule régionale dédiée à ces actions.

Contact presse :

Martine Riquier-Verna
Tél : 01.56.93.66.10
Email : martine.riquier-verna@urssaf.fr



A propos de l'Urssaf de Paris et de la région parisienne

L'Urssaf de Paris-région parisienne a pour mission principale de collecter les cotisations et contributions des acteurs économiques dont l'activité est implantée en Ile-de-France (hors Seine-et-Marne).

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, membre du réseau national des Urssaf, elle est rattachée à l'Acoss, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, qui pilote et anime le réseau.

Les sommes collectées par les Urssaf permettent de financer les prestations de Sécurité sociale : soins médicaux, allocations familiales, retraites de base, indemnités journalières en cas de congé maternité, d'arrêt maladie ou d'accident du travail...

En 2010, l'Urssaf de Paris et de la région parisienne a collecté 76,2 milliards d'euros.